

	Heures	Minutes	
A	0	15	Tronçon de voie taillé dans le rocher. Zamarine village à gauche (Colonie juive).
>	0	13	Nahr et-Tantoura.
>	0	33	Ilots à droite dans la mer.
>	0	19	Nahr ez-Zerka.
>	0	2	Kherbet Abou-Tantoura. Regagner la plage.
>	0	29	Aqueduc à gauche, reposant sur des arches.
>	0	10	Aqueducs (deux) à gauche.
>	0	5	Plage, la quitter. Arrivée à Césarée.
>	0	5	Angle S-E. des fortifications.
>	0	5	Khan (caravansérail) de Césarée.
Total	3	4	

CÉSARÉE DE PALESTINE

(Kaissârieh).

Historique.

La ville de Césarée a succédé à la tour de Straton que je trouve pour la première fois mentionnée un siècle av. J.-C. par l'historien Juif (1). Straton désignait en même temps une tour et un village phénicien. La tour avait été construite dans l'intention d'augmenter la sûreté de la côte. J'ignore toutefois quand et par qui cette tour et le village ont été fondés.

Vers l'année 25 avant notre ère, Hérode, roi de Judée, sachant que la côte de son royaume n'avait aucun port où les vaisseaux pussent être à l'abri contre la tempête, chercha à y remédier. En visitant ses états il remarqua que la position naturelle de la tour de Straton se prêtait à l'exécution de son dessein; il y fit donc construire un beau port. Il bâtit ensuite auprès de ce port une ville, qui fut appelée Césarée, en l'honneur de César; il y éleva en outre un temple magnifique dédié à Auguste et y plaça la statue de cet empereur. De plus, Hérode dota cette nouvelle ville d'un beau théâtre, d'un amphithéâtre, d'un cirque et d'un palais splendide. Il y fit venir par des aqueducs les eaux du Zerka; et, pour procurer à cette cité la salubrité et la propreté que l'on aurait

(1) Flav. Jos. G. I. I, 3.

en vain cherchées ailleurs, il fit construire sous terre, un canal ayant son embouchure dans la mer, et destiné à recevoir les nombreux égouts de la ville. Ce monarque fit entourer cette ville d'un mur d'enceinte et éleva dans la mer une forteresse qui passait pour imprenable. En moins de douze ans tous ces travaux furent terminés (1).

Le christianisme, grâce à un miracle, s'y introduisit d'assez bonne heure; un gentil, le Romain Cornélius, embrassa la foi chrétienne. Ce fut vraisemblablement le premier converti parmi les gentils.

ACTES DES APÔTRES, CH. X.

1. Il y avait un homme à Césarée, nommé Corneille, qui était centenier de la cohorte appelée l'Italique.
2. Il était religieux et craignant Dieu avec toute sa maison; il faisait beaucoup d'aumônes au peuple, et il priait Dieu incessamment.
3. Cet homme, vers la neuvième heure du jour, vit clairement dans une vision un ange de Dieu, qui se présenta devant lui, et lui dit: Corneille.
4. Alors, regardant l'ange, il fut saisi de frayeur, et lui dit: Seigneur, que demandez-vous de moi? L'ange lui répondit: Vos prières et vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu, et il s'en est souvenu.
5. Envoyez donc présentement des personnes à Joppé, et faites venir un certain Simon, surnommé Pierre.
6. Qui est logé chez un corroyeur, nommé Simon, dont la maison est près de la mer; c'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez.
7. L'ange qui lui parlait s'étant retiré, il appela deux de ses domestiques, et un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux qui lui obéissaient;
8. Et leur ayant dit tout ce qui lui était arrivé, il les envoya à Joppé.
9. Le lendemain, lorsqu'ils étaient en chemin, et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison, vers la sixième heure, pour prier.
10. Et ayant faim, il voulut manger. Mais pendant qu'on lui apprêtait à manger, il lui survint un ravissement d'esprit.
11. Et il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe qu'on descendait par les quatre coins du ciel en terre.
12. Où il y avait de toutes sortes d'animaux à quatre pieds de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel.
13. Et il ouït une voix qui lui dit: Levez-vous, Pierre, tuez et mangez.
14. Mais Pierre répondit: Je n'ai garde, Seigneur; car je n'ai jamais rien mangé de tout ce qui est impur et souillé.
15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit: N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.

(1) Flav. Jos. Ant. I. XV, 13.

16. Cela s'étant fait jusqu'à trois fois, la nappé fut retirée dans le ciel.
17. Lorsque Pierre était en peine en lui-même de ce que pouvait signifier la vision qu'il avait eue, les hommes envoyés par Corneille, s'étant enquis de la maison de Simon, se présentèrent à sa porte.
18. Et ayant appelé quelqu'un, ils demandèrent si ce n'était pas là que Simon, surnommé Pierre, était logé.
19. Cependant comme Pierre pensait à la vision qu'il avait eue, l'Esprit lui dit : Voilà trois hommes qui vous demandent.
20. Levez-vous donc, descendez, et ne faites point difficulté d'aller avec eux, car c'est moi qui les ai envoyés.
21. Pierre étant descendu pour aller trouver ces hommes, leur dit : Je suis celui que vous cherchez; quel est le sujet pour lequel vous êtes venus?
22. Ils lui répondirent : Corneille, centenier, homme juste et craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation juive, a été averti par un saint ange de vous faire venir en sa maison, et d'écouter vos paroles.
23. Pierre les ayant donc fait entrer, les logea; et le lendemain il partit avec eux, et quelques-uns des frères de la ville de Joppé l'accompagnèrent.
24. Le jour d'après ils arrivèrent à Césarée, où Corneille les attendait avec ses parents et ses plus intimes amis, qu'il avait assemblés chez lui.
25. Lorsque Pierre fut entré, Corneille vint au-devant de lui, et se jetant à ses pieds, il l'adora.
26. Mais Pierre le releva, lui disant : Levez-vous, je ne suis qu'un homme non plus que vous.
27. Et s'entretenant avec lui, il entra dans sa maison, où il trouva beaucoup de personnes qui s'y étaient assemblées.
28. Alors il leur dit : Vous savez que les Juifs ont une grande horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger, ou de l'aller trouver chez lui; mais Dieu m'a fait voir que je ne devais estimer aucun homme impur ou souillé.
29. C'est pourquoi dès que vous m'avez mandé, je n'ai fait aucune difficulté de venir. Je vous prie donc de me dire pourquoi vous m'avez envoyé quérir?
30. Alors Corneille lui dit : il y a maintenant quatre jours que m'étant mis en prière dans ma maison à la neuvième heure, un homme vêtu d'une robe blanche vint se présenter tout d'un coup devant moi, et me dit :
31. Corneille, votre prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de vos aumônes.
32. C'est pourquoi envoyez à Joppé, et faites venir de là Simon, surnommé Pierre : il est logé dans la maison de Simon, corroyeur, près de la mer.
33. J'ai envoyé à l'heure même vers vous, et vous m'avez fait la grâce de venir. Nous voilà donc maintenant tous assemblés devant vous pour ouïr de votre bouche tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire.
34. Alors Pierre prenant la parole, dit : En vérité je vois bien que Dieu n'a point d'égard aux diverses conditions des personnes :
35. Mais qu'en toute nation celui qui le craint, et dont les œuvres sont justes, lui est agréable.
36. C'est ce que Dieu a fait entendre aux enfants d'Israël, en leur annonçant la paix par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous.

37. Et vous savez ce qui est arrivé dans toute la Judée, et qui a commencé par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché;
38. Comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de force, Jésus de Nazareth, qui allant de lieu en lieu faisait du bien, et guérissait tout ceux qui étaient sous la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui.
39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'attachant à une croix.
40. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et a voulu qu'il se montrât,
41. Non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avait choisis avant tous les temps : à nous, qui avons mangé et bu avec lui, depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts.
42. Et il nous a commandé de prêcher et d'attester devant le peuple, que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts.
43. Tous les prophètes lui rendent ce témoignage, que tous ceux qui croiront en lui recevront par son nom la rémission de leurs péchés.
44. Pierre parlait encore lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole.
45. Et les fidèles cincuicis qui étaient venus avec Pierre, furent frappés d'étonnement, de voir que la grâce du Saint-Esprit se répandait aussi sur les Gentiles;
46. Car ils les entendaient parler diverses langues, et glorifier Dieu.
47. Alors Pierre dit : Peut-on refuser le baptême à ceux qui ont déjà reçu le Saint-Esprit comme nous ?
48. Et il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur Jésus-Christ. Après cela ils le prièrent de demeurer quelques jours avec eux.

Cornélius devint plus tard évêque, et succéda, croit-on, à Zachée, premier évêque de cette ville. Sa maison fut convertie en église, comme l'atteste un passage de S. Jérôme qui nous apprend que Ste Paule la visita dans son pèlerinage.

La douceur du climat attira plusieurs personnages qui s'y établirent principalement pendant la saison hivernale. Celui qui gouvernait pour les Romains, passait une partie de l'année à Césarée; on y avait même établi un grand tribunal. Hérode Agrippa mourut dans cette ville, en l'année 43 de notre ère, pendant que ses adulateurs le proclamaient Dieu.

Quelques années plus tard (14 ans), de troubles très graves éclatèrent à Césarée, à la suite des rivalités qui divisèrent en deux camps les Juifs et les Syriens établis dans cette ville : Les Juifs prétendaient que la primauté leur était due dans une cité fondée par Hérode qui était juif lui-même : les Syriens, au contraire, alléguaient en leur faveur qu'ils avaient été les

habitants de cette place, lorsqu'elle s'appelait encore Tour de Straton et qu'elle ne comptait alors aucun juif dans sa population. L'émeute s'accrut insensiblement, et les Juifs eurent recours aux armes. Mais le gouverneur romain, Félix envoya contre eux ses soldats qui en tuèrent un grand nombre et pillèrent leurs biens (1).

En l'année 55, S. Paul, revenant de l'Asie Mineure, s'arrêta pendant quelques jours à Césarée avant de retourner à Jérusalem. Il demeura dans la maison de S. Philippe l'Évangéliste (2) dont les quatre filles vivaient dans la virginité et étaient douées du don de prophétie.

ACTES DES APÔTRES, CH. XXI.

.... S. Le lendemain, étant partis, nous vîmes à Césarée; étant entrés dans la maison de Philippe l'évangéliste, qui était l'un des sept, nous demeurâmes chez lui.

9. Il avait quatre filles vierges qui prophétisaient.

10. Pendant notre séjour en cette ville, qui fut de quelques jours, un prophète, nommé Agabe, arriva de Judée.

11. Étant venu vers nous, il prit la ceinture de Paul, et s'en liant les pieds et les mains, il dit: Voici ce que dit le Saint-Esprit: L'homme à qui est cette ceinture sera lié de cette sorte par les Juifs dans Jérusalem, et ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes, nous et ceux de ce lieu-là, de ne point aller à Jérusalem.

13. Mais Paul répondit: Que faites-vous de pleurer ainsi et de m'attendrir le cœur? Je suis tout prêt à souffrir à Jérusalem non-seulement la prison, mais la mort même, pour le nom du Seigneur Jésus.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage; mais nous dîmes: Que la volonté du Seigneur soit faite.

15. Ces jours étant passés, nous nous disposâmes à partir, et nous allâmes à Jérusalem.

16. Quelques-uns des disciples de la ville de Césarée vinrent aussi avec nous, amenant un ancien disciple, nommé Mnason, originaire de l'île de Chypre, chez lequel nous devions loger.

17. Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie.

(1) Flav. Jos. G. I II, 23.

(2) C'est-à-dire, prédicateur de la bonne nouvelle, de la loi chrétienne. Ce Philippe était l'un des sept diacres de l'Église; il est mort en l'année 60. Voir Mart. Rom. 6. Juin.

A peine arrivé à Jérusalem, l'Apôtre des Gentils fut en butte aux mauvais traitements des Juifs et fut livré au tribun romain, qui pour l'arracher à la fureur du peuple, l'envoya avec une escorte nombreuse à Césarée. Là il fut gardé au palais d'Hérode (1); mis ensuite en prison, il y demeura pendant deux ans; enfin il fut embarqué pour Rome.

Plus tard (68) un grec de Césarée insulta la nation juive en immolant des oiseaux en sacrifice à la porte de la synagogue. Le peuple s'en émut, une sédition en fut la conséquence, et grâce à la mauvaise conduite, dans cette circonstance, de Florus, gouverneur romain, la suite de ce trouble alla se terminer à Jérusalem par le massacre de plusieurs milliers de Juifs. Pendant qu'eut lieu ce massacre, les grecs coupèrent la gorge à tous les Juifs de Césarée au nombre de 20,000 (2). Ces horribles désordres servirent d'étincelle à allumer le feu de la guerre qui finit par la destruction de la Ville Sainte.

A Césarée, en 69, l'armée de Syrie proclama Vespasien empereur (3). Après la destruction de Jérusalem (70 de J.-C.) Titus, son fils, y solennisa le jour de la naissance de Domitien, son frère, avec de grandes magnificences, mais aux dépens des Juifs faits prisonniers à Jérusalem. Les uns furent forcés de combattre contre les bêtes féroces, les autres eurent le sort de se battre les uns contre les autres comme des gladiateurs; le reste fut brûlé vif. De cette manière périrent 2,500 fils d'Israël; c'est là ce qu'on appelait vers le milieu du premier siècle de notre ère, une fête magnifique (4).

Dès les premiers temps du Christianisme, Césarée eut un siège épiscopal qui devint plus tard métropolitain et duquel relevaient tous les évêques de la Palestine première.

Un concile, tenu à Césarée, en 195, décréta que la Pâque serait dorénavant célébrée le Dimanche, comme étant le jour où Jésus-Christ avait lui-même vaincu la mort (5). Plus tard un certain nombre de chrétiens, pour ne pas renier notre Ste religion, eurent à souffrir le martyre. Voici les noms de quelques uns: Marin soldat, Austère sénateur romain, Zénaïde la thaumaturge, Cyre, Valère, Marche, Ennothante, Théodosie,

(1) Act. des Apôtres, XXVII, 1.

(3) Flav. Jos. G. I. IV, 36.

(5) V. Guérin, Descrip. Géog. Hist. et Arch. de la Palest.; Sam. t. 2, p. 337.

(2) Flav. Jos. G. I. II, 33.

(4) Flav. Jos. G. I. VII, 8.

Zachée, Alphée, Antonin, Zébinas, Germain, Pamphile, Valens, Appien, etc.

C'est à Césarée qu'Origène a été ordonné prêtre par Théocliste et S. Alexandre vers 250.

Eusèbe surnommé Pamphile, un des hommes les plus érudits de son siècle, occupa le siège archiépiscopal de cette ville depuis l'année 316 jusqu'à l'année 338 qui est celle de sa mort; c'est ce même Eusèbe qui contribua à l'injuste déposition d'Eustathe, évêque d'Antioche (330) et à la condamnation de S. Athanase dans les conciles de Césarée et de Tyr (334).

Sous le règne de Justinien (548), les Juifs et les Samaritains de Césarée se soulevèrent contre les Chrétiens; ils en massacrèrent un grand nombre, pillèrent et incendièrent leurs églises, et mirent à mort le gouverneur de la ville. Ensuite Amantius, maître de la milice, ayant été envoyé par l'empereur en Palestine, sévit rigoureusement contre les coupables.

Césarée est la patrie de Procope, l'historien de l'empereur Justinien.

Plus tard cette ville fut abandonnée par Constantin, fils de l'empereur Héraclius, dont les troupes étaient décimées par les maladies, les escarmouches et les désertions. Elle se rendit à Yézid et à Moawiah et devint une ville musulmane (1).

Césarée en 1102, fut prise de force en quinze jours par Baudouin 1^{er} (2). Vers le milieu du XII^e siècle cette ville était très florissante, grâce à sa position entre Jaffa et S. Jean-d'Acre; elle formait en outre un point stratégique d'une grande importance militaire. Aussi le roi Baudouin y avait-il placé un évêque et une forte garnison. Césarée resta au pouvoir des chrétiens jusqu'à 1187; Salahh ed-Dine, après s'être rendu maître de S. Jean-d'Acre, la subjuga et détruisit les remparts et les fortifications (3). Recouvrée par les Croisés en 1191, cette malheureuse cité retomba sous la domination musulmane, pour être ensuite reprise par les Latins et de nouveau fortifiée, en 1217, par Gautier d'Avesnes (4).

Peu de temps après (1 an) Conradin s'empara de Césarée et, en fit démolir les fortifications (5). S. Louis les rebâtit en

(1) Sedillot, Hist. des Arabes, p. III.

(2) Guil. de Tyr, l. X, XV. — XVI.

(3) Estoire de Eracle empereur, l. XXIII, LI.

(4) Idem, l. XXXI, XIII.

(5) Idem, l. XXXII, V.

1251. (1). En 1265, Bibars Ben-Dokdar se rendit maître de cette place forte par surprise et la fit ensuite renverser. Le Sultan Khalil, surnommé Malek el-Aschraf acheva l'œuvre de dévastation, et Césarée resta déserte durant plus de six siècles.

Etat actuel.

La Césarée actuelle n'est autre que celle des Croisades, qui elle-même n'est qu'une petite partie de la Césarée hérodienne. Du N. au S., la ville des Croisades ne s'étend guère au delà d'un demi kilomèt. et son étendue de l'E. à l'O. est encore moindre (300 mètr. environ). La muraille de l'E., se dirigeant du N. au S. est bâtie en pierres du petit appareil mais bien agencées. Depuis le bas jusqu'à une certaine hauteur, elle est en talus et flanquée de dix tours; le mur N. n'en a que trois, tandis que celui du S. en a quatre. Quant au mur O. il n'en reste pas grand'chose debout. L'épaisseur de cette enceinte de fortifications est, près du sol, de quatre à cinq mètr.; elle est couverte d'un fossé d'au moins quinze mètr. de large et probablement assez profond pour que l'eau de la mer puisse y circuler. Ce fossé est aujourd'hui en grande partie comblé.

Cette ville avait quatre portes qui s'ouvraient au quatre points cardinaux: Celle qui s'ouvrait au S. et que j'ai mesurée à trois mètr. d'ouverture. Elle existe encore en partie.

Le sultan, en 1884, accorda à chacun des mahométans Bosniens qui voulaient s'établir à Césarée des Croisades, la faculté de s'y choisir, soit un terrain, soit une forteresse en ruine, soit une tour renversée; à condition toutefois, d'y élever une maison convenable. Ces maisons sont ensuite enregistrées au cadastre comme propriétés de leurs constructeurs respectifs et jouissent durant cinq années consécutives d'exemption de toute contribution. De plus, ce même sultan leur a accordé un grand terrain à défricher et à ensemercer avec les mêmes privilèges. Plus de cinquante maisons bien construites et couvertes de tuiles de Marseille occupent déjà une partie de la Césarée des Croisades.

Relativement à l'emplacement de la partie de la ville qui depuis sa première destruction n'a jamais été rebâtie, les limites n'en sont pas faciles à reconnaître; si je n'avais pas rencontré quelques vestiges de l'emplacement de la porte

(1) Estoire de Eracle empereur, l. XXXIV, II.

orientale, je n'aurais jamais pu me rendre un compte exact de l'étendue de cette cité, tant elle a été bouleversée.

Le sol est en partie criblé de trous pratiqués par les chercheurs de matériaux à construire. J'ai fait le tour de Césarée à cheval au pas ordinaire en une heure, ce qui permet de croire que le périmètre de l'emplacement de cette ville est de deux kilomètres.

Visites à pied et à cheval.

Renseignements. — Nous commencerons par visiter, à pied, les ruines et les emplacements des monuments situés près de la mer et dans la mer. Ensuite nous jetterons un coup d'œil sur ce qui reste de la ville du moyen âge. Mais pour visiter l'emplacement de la partie de Césarée qui depuis sa destruction n'a jamais été rebâtie, il est à conseiller de faire grande attention aux ouvertures qui se trouvent dans le sol et qui sont très souvent en partie cachées par les herbes.

SOMMAIRE.

Port. — Forteresse. — Tour de Straton. — Môles. — Tour de Drusus. — Bloc en granit. — Quai. — Emplacement de la prison de S. Paul. — Mosaïques. — Palais. — Temple. — Eglise. — Mosquée. — Enceinte. — Porte. — Théâtre. — Amphithéâtre. — Cirque. — Stèles. — Obélisque.

Départ à pied.

Indications. — Du khan situé au bord de la mer, comme je l'ai déjà dit, on voit seulement l'ancien

Port de Césarée. — HISTORIQUE. DESCRIPTION. C'est Hérode, comme on le sait, qui fit construire ce port. Le roi de la Judée entreprit ce travail, étonnant pour cette époque, dans l'intention de protéger la navigation tant étrangère qu'indigène afin de favoriser le commerce de Césarée. Il faut ajouter que par ces constructions, outre le désir de se rendre célèbre, il cherchait encore à flatter l'Empereur Auguste. Il donna au port de Césarée l'extension de celui du Pirée et la forme du croissant (1). Le lieu choisi pour l'un des môles avait vingt

(1) Flav. Jos. Ant. l. XV, 13.

brasses de profondeur. Pour combler ce fond, il y fit immerger des pierres dont quelques unes avaient cinquante pieds de long, dix-huit de large et neuf de haut. La moitié de ce môle avait deux cents pieds de large et servait à rompre la violence des vagues. Sur l'autre moitié on bâtit un mur garni de tours dont la plus belle reçut le nom de Drusus, fils de l'impératrice Livie, femme d'Auguste (1). Le château, dont je parlerai plus loin, occupe vraisemblablement l'emplacement de cette tour. Ce môle s'aperçoit encore depuis le château jusqu'à une distance de cinquante mètres dans la mer; l'autre au N., est complètement détruit; il ne reste que les rochers qui lui servaient d'assiette ainsi que quelques restes de

Maçonnerie en moellons. — HISTORIQUE. La tradition conservée par les marins, qui de père en fils se sont succédés dans le métier de démolir Césarée et d'en vendre ailleurs les pierres comme ils le font encore de nos jours, dit que c'est là un reste de la prison de la ville; le bassin, dont les eaux battent ce reste, est appelé par ces mêmes marins: le port de la prison (Minat el-Hhabss). Si c'est là l'emplacement de la prison de Césarée, comme je le crois, c'est assurément l'endroit où S. Paul resta enfermé pendant deux ans.

ACTES DES APÔTRES, CH. XXV.

.... 24. Et Festus dit: O roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présents avec nous, vous voyez cet homme (S. Paul) au sujet duquel tout le peuple juif est venu me trouver à Jérusalem, demandant sa mort et criant qu'il ne fallait pas le laisser vivre plus longtemps.

25. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui méritât la mort; mais comme il en a appelé lui-même à Auguste, je me suis déterminé à l'y envoyer.

26. Cependant je n'ai rien de certain à écrire de lui à l'empereur, c'est pour cela que je l'ai fait venir en votre présence, et surtout devant vous, ô roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie quelque chose à écrire.

27. Car il ne me semble pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans noter en même temps quels sont les crimes dont on l'accuse.

Indication. — Ce morceau de maçonnerie est situé à 30 mètres environ de la terre et occupe l'extrémité O. d'un rocher plat, battu et inondé par les vagues. Au N. on remarque un assez bon nombre de colonnes en granit, les unes brisées et les autres entières, baignées par les eaux de la mer. L'en-

(1) Flav. Jos. Ant. l. XV, 13.

droit occupé par ces colonnes doit également faire partie de l'emplacement de la prison de S. Paul. Il y avait au dedans du port, dit l'historien Juif (1), de grands magasins voûtés destinés à recevoir toutes sortes de marchandises, et divers autres locaux servant de logement aux matelots. Une descente très agréable qui pouvait servir de très belle promenade environnait tout le port. L'entrée du port tournée vers le septentrion était ornée de trois colosses d'un côté et autant de l'autre. Des rues à égale distance les unes des autres et dont les maisons étaient bâties en pierres très blanches, ornaient également le port du côté de la terre.

Etat actuel.

Ce port qui recevait autrefois des navires d'assez fort tonnage, n'a aujourd'hui guère plus de deux à trois mètres d'eau. Comme il n'est pas ensablé, je pense que la diminution de sa profondeur est due aux démolitions de constructions qui s'y sont accumulées depuis plus de six siècles. Quant aux colosses, les débris de ces immenses statues doivent se trouver au fond de la mer. Quelques rares dalles, qui du côté oriental se trouvent encore en place, sont les vestiges du superbe quai servant autrefois de belle promenade. Au N. et en dehors de l'enceinte de la ville des Croisés, on peut voir encore quelques faibles restes des magasins et logements mentionnés plus haut.

Château-fort. — HISTORIQUE. Ce château, dans son origine était vraisemblablement la tour de Straton; Hérode la fit entrer dans la construction de la tour de Drusus qui dans la suite forma la base orientale du môle méridional du port. Après les Romains, les Grecs, puis les Musulmans et enfin les Croisés n'ont pas négligé l'avantage de cette place forte. S. Louis restaura cette forteresse en 1251. C'est lui qui fit placer, transversalement dans la maçonnerie, les nombreuses colonnes (2) dont je parlerai plus loin. Bibars Ben-Dokdar, en 1265, en commença la démolition qui de nos jours n'a pas encore cessé.

DESCRIPTION. — Ce château couronne un promontoire qui s'étend faiblement dans la mer. Les assises inférieures consistent en de gros blocs, la plupart taillés à bossage et provenant probablement de constructions antérieures. De nombreuses colonnes, presque toutes en granit gris, ont été employées dans

(1) Flav. Jos. Ant. l. XV, 13.

(2) Archives de l'Orient p. 368.

le corps de la maçonnerie comme pour mieux la lier. Je pense qu'à l'époque d'Hérode elles ornaient des temples et des palais. La construction de ce château se composait de pierres de toutes les grandeurs, de tous les appareils connus. De ce château qui n'offre plus aujourd'hui qu'un immense amas de ruines, on voit encore debout un pan de mur s'élevant à vingt mètres au moins, au-dessus des eaux de la mer. Vers l'O., sous les constructions du moyen âge et presque au niveau de l'eau, on distingue les arasements de trois petites chambres contiguës, pavées en mosaïque assez grossière et qui sont très probablement les restes des bains, à l'époque de l'Ascalonite. Du côté oriental, le château est isolé de la terre ferme par un fossé large d'environ vingt mètres. Ce fossé, actuellement peu connaissable grâce à un Khan (1) (caravansérail) dont la construction en a exigé le remblai, était autrefois un véritable canal où l'eau de la mer pénétrait et mettait en communication le port proprement dit avec une petite baie située au S. et qui a dû servir de second port.

Palais royal. Tribunal. — HISTORIQUE. Comme je l'ai déjà dit, Hérode se bâtit à Césarée un palais splendide. Ce palais, dans la suite, servit très souvent de demeure à celui qui en qualité de roi ou de gouverneur commandait la Judée pour les Romains. A l'époque où ces derniers étaient les maîtres de la terre d'Israël, le tribunal juif n'avait plus la faculté de condamner à la peine capitale; et d'après l'usage établi, le tribunal suprême se trouvait là où habitait celui qui avait la suprême autorité sur le peuple juif. Césarée avait donc un haut tribunal établi dans le palais en question. C'est là qu'Hérode Agrippa, recevait les Tyriens et les Sidoniens.

ACTES DES APÔTRES, CH. XII.

... 19. Et il (Hérode Agrippa) descendit de Jérusalem à Césarée, où il séjourna.

20. Il était irrité contre les Tyriens et les Sidoniens. Mais ils vinrent d'un commun accord vers lui, et Blaste, chambellan du roi, ayant été gagné, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi.

21. Ainsi, au jour fixé, Hérode, revêtu du vêtement royal, s'assit sur son trône, et il leur fit une harangue.

(1) A l'O. de ce Khan, près de la terre et dominant la surface des eaux se trouve un magnifique bloc de granit rose d'environ quatre mètres cubes.

22. Et le peuple d'applaudir, criant: C'est le discours d'un dieu et non d'un homme.

23. Et soudain un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait point rendu gloire à Dieu; et, mangé des vers, il expira.

C'est au même tribunal que S. Paul fut accusé devant Félix.

ACTES DES APÔTRES, CH. XXIV.

1. Cinq jours après, le prince des prêtres, Ananie, descendit avec quelques anciens, et un certain Tertullus, orateur; lesquels comparurent contre Paul devant le gouverneur.

2. Or Paul ayant été appelé, Tertullus commença de l'accuser, disant: Jouissant grâce à vous d'une profonde paix, beaucoup de choses ont été redressées par votre prévoyance;

3. Toujours et partout, excellent Félix, nous le reconnaissons, avec toute sorte d'actions de grâces.

4. Mais pour ne point vous retenir plus longtemps, je vous prie de nous écouter un moment avec toute votre bonté.

5. Nous avons trouvé que cet homme vraie peste, excite le trouble parmi tous les Juifs répandus dans le monde entier, et qu'il est chef de la secte séditeuse des Nazaréens;

6. Il a même tenté de profaner le temple; et l'ayant saisi, nous avons voulu le juger suivant notre loi.

7. Mais le tribun Lysias survenant, l'a arraché avec une grande violence de nos mains,

8. Ordonnant que ses accusateurs vissent vers vous, c'est par lui que vous pourrez vous-même, l'interrogeant, vous assurer des choses dont nous l'accusons.

9. Et les Juifs ajoutèrent que cela était ainsi.

10. Mais Paul (le gouverneur lui ayant fait signe de parler) répondit: Sachant que depuis plusieurs années, vous êtes établi juge sur ce peuple, je me défendrai avec confiance.

11. Car vous pouvez savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis monté pour adorer à Jérusalem;

12. Et ils ne m'ont trouvé disputant avec quelqu'un, ou ameutant la foule, ni dans le temple ni dans la synagogue,

13. Ni dans la ville; et ils ne sauraient vous prouver ce dont ils m'accusent maintenant.

14. Mais ce que je confesse devant vous, c'est que, suivant la secte qu'ils appellent hérésie, je sers mon Père et mon Dieu, croyant à tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes;

15. Ayant en Dieu l'espérance qu'il y aura une résurrection, qu'eux aussi attendent, des justes et des méchants.

16. C'est pourquoi je m'efforce d'avoir toujours ma conscience sans reproche devant les hommes.

17. Mais après plusieurs années, je suis venu pour faire des aumônes à ma nation, et à Dieu des offrandes et des vœux.

18. C'est dans ces exercices qu'ils m'ont trouvé dans le temple, sans concours ni tumulte.

19. Et ce sont certains Juifs d'Asie, lesquels auraient dû se présenter devant vous et m'accuser, s'ils avaient quelque chose contre moi;

20. Ou bien que ceux-ci disent s'ils ont trouvé en moi quelque iniquité, quand j'ai comparu devant le conseil;

21. Si ce n'est à l'égard de cette seule parole que j'ai prononcée hautement étant au milieu d'eux: C'est à cause de la résurrection des morts, que je suis jugé aujourd'hui par vous.

22. Mais Félix, qui connaissait très-bien cette voie, les remit, disant: Quand le tribun Lysias sera venu, je vous écouterai.

23. Et il commanda au centurion de garder Paul, mais de lui laisser du repos, et de n'empêcher aucun des siens de le servir.

24. Or quelques jours après Félix venant avec Drusille, sa femme, qui était Juive, appela Paul, et l'entendit sur ce qui touche la foi du Christ Jésus.

25. Mais Paul discourant sur la justice, la charité, et le jugement futur, Félix effrayé, répondit: Quant à présent, retire-toi; je te manderais en temps opportun.

26. Il espérait en même temps que Paul lui donnerait de l'argent; c'est pourquoi, le faisant souvent venir, il s'entretenait avec lui.

C'est encore là que S. Paul se défendit devant Festus et Agrippa.

ACTES DES APÔTRES, CH. XXVI.

.... 8. Juge-t-on incroyable parmi vous que Dieu ressuscite les morts? 9. Pour moi, j'avais pensé que je devais par mille moyens agir contre le nom de Jésus de Nazareth.

10. Et c'est ce que j'ai fait à Jérusalem; j'ai jeté en prison un grand nombre de saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres; et lorsqu'on les faisait mourir, j'ai donné mon suffrage.

11. Et parcourant souvent toutes les synagogues pour les tourmenter, je les forçais de blasphémer; et, de plus en plus furieux contre eux; je les poursuivais jusque dans les villes étrangères.

12. Comme j'allais dans ces dispositions à Damas, avec pouvoir et permission des princes des prêtres,

13. Je vis, ô roi, au milieu du jour, dans le chemin, qu'une lumière du ciel, surpassant l'éclat du soleil, brillait autour de moi et de ceux qui étaient avec moi.

14. Et, étant tous tombés par terre, j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon.

15. Et moi je demandai: Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur répondit: Je suis Jésus que tu persécutes.